



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Théméricourt légalement convoqué le vingt cinq janvier deux mil seize, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Denis SARGERET, Maire.

Sont présents :

Messieurs Alix DUCHESNE, Richard JOUANNEAU, Stéphane PETITHOMME, Adjoint, Mesdames Annie BENINCA, Myriam LINSTER, Cindy VION, Messieurs Jacques RENARD, Christian TOPART, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Monsieur Sébastien ROLLAND.

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Lecture du compte rendu du précédent conseil
3. Délibération CCVC
4. Délibération approuvant les nouveaux statuts du PNRVF
5. Délibération demande de subvention bibliothèque
6. Questions diverses

1/ Monsieur Stéphane PETITHOMME est désigné à la majorité des voix secrétaire de séance

2/ Lecture du compte rendu du précédent conseil

La lecture du compte-rendu du précédent conseil est faite par M. Alix DUCHESNE.

DELIBERATIONS

Délibération 01/16 : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale du 16 octobre 2016, notifié à la CC Vexin Centre le 3 décembre 2015

Délibération 02/16 : Nouveaux statuts du PNRVF

Délibération 03/16 : Subvention 2016 bibliothèque

Délibération 04/16 : Subvention 2016 foyer rural

Délibération 05/16 : Contrat rural annule et remplace la délibération 31/15

Monsieur Denis SARGERET fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité de dissoudre le CCAS tel qu'il se présente aujourd'hui, avec un budget distinct et de créer une commission communale rattachée au budget de la collectivité, l'intérêt de cette procédure est de pouvoir récupérer l'argent se trouvant dans la section d'investissement, qui



actuellement ne peut être utilisé que dans des cas bien précis et pour lesquels il n'y a aucune utilité pour la commune.

Avant que cette décision ne soit définitive, Monsieur le Maire veut obtenir des informations complémentaires du receveur municipal, Madame Carole BADALIAN.

Un accord de principe est donné par l'ensemble des membres du conseil municipal en attendant les précisions et confirmations.

3/ Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié à la Communauté de Commune Vexin Centre le 3 décembre 2016

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié à la CC Vexin Centre le 3 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable;

Le conseil communautaire **émet** un avis favorable :

sur la fusion de la CC "Carnelle Pays de France" avec la CC "Pays de France",

sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

La modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité cet avis.

4/ Nouveaux statuts du PNRVF

Considérant les modifications simplifiées apportées aux statuts du Parc naturel régional du Vexin français, les articles 1-2-3-4-5-6-9, en raison de la réorganisation territoriale, du rôle croissant des EPCI, Communautés de communes, d'agglomération et urbaines, de la possibilité d'associer les communes du territoire qui n'avaient pas souhaité adhérer au Parc, de prévoir les différents cas de vacance de poste de membres du Bureau, d'éviter la répétition des élections au sein du Bureau et d'attribuer au Comité le soins de fixer chaque année le montant des cotisations à la charge des EPCI du parc.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuve à la majorité des voix d'accepter ces modifications.

5/ Subvention bibliothèque

Sur présentation de Monsieur Denis SARGERET et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, décident à l'unanimité d'autoriser la bibliothèque à formuler une demande de subvention auprès du Conseil Général.



6/ Questions diverses

Subvention Foyer Rural

Sur présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, votent à l'unanimité pour un montant de 1200,00 euros, la subvention 2016 qui sera versée par la commune au foyer rural

Contrat Rural

Monsieur Richard JOUANNEAU, deuxième adjoint expose au membres du conseil municipal, que le Contrat Rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

TRAVAUX

Travaux de rénovation des anciens sanitaires de l'école dans la cour de la mairie	
Coût	23 856 €
Aménagement d'un espace jeux d'extérieur pour enfants dans la cour derrière la mairie	
Coût	26 902 €
Travaux de rénovation et d'isolation des combles de la mairie	
Coût	22 700 €
Travaux de rénovation du foyer rural « La Bergerie »	
Coût	98 323 €
TOTAL GENERAL DES TRAVAUX en H.T	171 781 €
T.V.A à 20%	34 356 €
TOTAL GENERAL DES TRAVAUX en T.T.C	206 137 €

HONORAIRES / ASSURANCES

Mission Architecte / Maître d'œuvre 10 % du montant H.T des travaux	17 178 €
Bureau de contrôle 3 % du montant H.T des travaux	5 153 €
Coordinateur SPS 2.5 % du montant H.T des travaux	4 294 €
Assurance Dommage Ouvrage 2.5 % du montant H.T des travaux	4 294 €
TOTAL GENERAL DES HONORAIRES en H.T	30 919 €
T.V.A à 20%	6 184 €
TOTAL GENERAL DES HONORAIRES en T.T.C	37 103 €

RECAPITULATIF (TRAVAUX / HONORAIRES / ASSURANCES)

TOTAL GENERAL DES TRAVAUX en HT	171 781 €
TOTAL GENERAL DES HONORAIRES / ASSURANCES en HT	30 919 €
TOTAL GENERAL en HT	202 700 €
TOTAL GENERAL en TTC	243 240 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur Richard JOUANNEAU, deuxième adjoint et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.



Le conseil municipal s'engage :

à ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues au titre du présent contrat et à financer les dépassements éventuels.

sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération

à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu.

à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat.

à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional.

à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans

à ne pas dépasser 80% de subventions publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45% pour la Région et de 30% pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit HT 202 700 euros pour un montant plafonné à 202 700 euros HT.

Le conseil municipal désigne Monsieur Richard JOUANNEAU pour assurer la maîtrise d'oeuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'oeuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

Echange Commune de Théméricourt / Monsieur BEKKAR

Suite à la réception du plan d'échange entre la Commune et Monsieur BEKKAR en juin 2015, celui-ci s'est présenté en mairie afin de signer les documents.

Suite à cela, Monsieur Denis SARGERET précise à l'assemblée la nécessité de prendre une délibération du Conseil Municipal, approuvant le déclassement pour 95 m² d'une partie du domaine communal, cette procédure étant nécessaire pour le cadastre.

Après en avoir discuter et en attente du zonage, les membres du conseil municipal décident d'ajourner cette décision.

Eglise

Un point sur la mise en sécurité de l'église est fait, celle-ci pourra être de nouveau ouverte.

Plaintes

Plusieurs plaintes orales ont été déposées concernant les nouveaux habitants du 4 Ruelle Barat, cette situation est à prendre en compte et une certaine vigilance est demandée notamment en ce qui concerne les stationnements gênants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la parole est donnée aux personnes présentes.

Monsieur Bégat intervient afin de signaler une détérioration importante sur la route allant à Vigny. Celle-ci est due au chantier de construction d'une maison en cours.

Monsieur Bégat s'interroge sur l'incohérence de l'autorisation donnée pour cet ouvrage, il lui est précisé que l'avis favorable a été donné dans le respect du POS actuel.



Fort de cette expérience, l'élaboration du PLU en cours devra permettre d'éviter ce genre de situation.

Monsieur Bégat signale de nouveau l'état déplorable de la route du cimetière sur laquelle des trous de plus en plus importants se sont formés.

Les membres du conseil précisent qu'une demande de prise en charge de cette route par l'intercommunalité a été formulée, en attendant Monsieur Stéphane PETITHOMME se charge de faire effectuer un rebouchage provisoire en soulignant que prochainement cette route sera soumise aux travaux d'enfouissement de lignes, sa remise en état pourra être faite à ce moment là.